

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 4 mai 2009, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Est absente madame la conseillère Lise Mélançon.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

**09-05-53 INTERVERTIR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-54 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Éric Chartier

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-55 PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2009**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 6 avril 2009 tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DÉCISION DE LA CPTAQ, EXCLUSION**

Comme le spécifiait l'orientation préliminaire, l'autorisation de l'exclusion de la zone agricole comme demandé, a été donnée par la CPTAQ en date du 22 avril 2009.

09-05-56

**VENTE À M. JACQUES LESSARD**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 09-02-15 concernant l'acquisition par M. Jacques Lessard des lots longeant la voie du CN;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au piquetage de ces lots, il y aurait lieu de donner un droit de passage à l'acquéreur, sur lot 723-719-15P, conservé par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** un droit de passage à l'acquéreur sur une partie du lot 723-719-15P, qui demeure la propriété de la Municipalité de Villeroy.

**QUE** le locataire, Télébec a été avisé de ce droit de passage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-57

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET ÉTATS COMPARATIFS**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Éric Chartier

**D'ADOPTER** le rapport semestriel du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2009, ainsi que les états comparatifs de revenus et dépenses, tels que présentés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-58

**APPROBATION ET AUTORISATION TRAVAUX CHEMINS**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'APPROUVER** les travaux d'urgences suivants, qui ont été exécutés:

- Route des 4 Comtés: ajout de drainage, pierres  
1 509,46 \$ (taxes nettes)
- Route Seigneuriale : réparation de tuyau, pierres  
690,31 \$ (taxes nettes)

**D'AUTORISER** l'exécution des travaux suivants :

- Ponceau Rang 16 Ouest 8 990, \$ (avant taxes)
- Ponceau Rang 16 Est 2 150, \$ (avant taxes)
- Coût des travaux
- Réparation asphalte ± 8 000, \$
- Débroussaillage
- Fossé pour la balance du budget.

**QUE** les coûts des travaux sont évalués à ± 30 000, \$

**QUE** ces dépenses font l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-59

**ACHAT LOGICIEL, OFFICE**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. François Gingras

**D'AUTORISER** l'achat d'un logiciel, Office pour le système informatique de la Municipalité.

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-60

**RECONNAISSANCE DE LA PORTION DU COURS D'EAU «MONTREUIL»  
COMME ÉTANT UN FOSSÉ**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Éric Chartier

**QU'**un mandat soit donné à la MRC de l'Érable pour statuer sur la demande suivante, présentée par la firme BPH Environnement, pour Prestige canneberge;

- faire reconnaître la portion du cours d'eau « Montreuil » présent sur les lots 723-603, 723-604 et 723-605 du Rang 18, comme étant un fossé;
- autoriser le remblaiement de ce fossé afin de permettre l'aménagement de la phase 2 du projet de cannebergière du promoteur.

**QUE** les frais reliés à ces travaux seront défrayés par l'entreprise concernée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-61

**APPUI AU FESTIVAL DE LA CANNEBERGE DE VILLEROY,  
PATRIMOINE CANADA**

**CONSIDÉRANT** la demande présenté par le Festival de la Canneberge de Villeroy au Patrimoine canadien, dans le cadre du programme *Développement des communautés par le biais des arts et du Patrimoine (DCAP)*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande d'aide financière est dans le cadre du « Rendez-vous des arts » de la 15<sup>e</sup> édition du Festival.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**QUE** la Municipalité de Villeroy appuie le projet présenté par le Festival de la Canneberge de Villeroy.

**QUE** la Municipalité contribuera au projet pour une valeur totale de 850,00 \$, soit par le versement d'une aide financière de 500,00 \$ et d'un échange de biens et services pour une valeur de 350,00 \$.

**QUE** madame Angèle Germain, directrice générale est autorisée à remplir et signer la confirmation d'appui de la municipalité de Villeroy.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-62**

**SOUPER BÉNÉFICE PARTENAIRES 12-18 DE L'ÉRABLE**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. François Gingras

**D'AUTORISER** la réservation d'une table au Souper-bénéfice Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable, qui aura lieu le 14 mai prochain, au coût de 280,\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-63**

**SOUPER-BÉNÉFICE CORPORATION VILLERAINNE ST-PHILIAS**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** l'inscription de deux (2) personnes au Souper-bénéfice de la Corporation Villerraine St-Philias, qui aura lieu le 13 juin prochain, au coût de 65,\$ chaque inscription.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-64**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLSC-CHSLD DE L'ÉRABLE**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 85,\$, à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, dans le cadre de la campagne de souscription.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-05-65**

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES BÂTIMENTS**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'OCTROYER** un budget de 300,00 \$ à M. Roméo Lavoie, pour les aménagements paysagers de la Salle municipale, de l'église et de l'affiche de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVIS PUBLIC MRC DE L'ÉRABLE**

Un Avis public est donné par la MRC de l'Érable, concernant les ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

09-05-66

**COMPTES**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'ACCEPTER** les comptes du mois d'avril 2009, pour un montant de 71 673,29 \$ tel que présentés et payés.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sec.-trésorière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-67

**PERTE D'EAU AU 615, Rang 16 EST**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice madame Guylaine Bédard, a été dans l'obligation de se rendre à plusieurs reprises au 615, Rang 16 Est, pour un problème de perte d'eau au sous-sol de cette résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a dû fermer la valve d'alimentation en eau potable et qu'après vérification le problème n'est toujours pas résolu;

**CONSIDÉRANT QUE** cela représente une perte d'eau potable pour le réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 11 *Concernant la régie et l'administration de l'aqueduc municipal* stipule qu'aucune installation ne permettra de gaspiller l'eau qui est fournie par le réseau d'aqueduc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'AUTORISER** les procédures nécessaires afin qu'il n'y ait plus de gaspillage d'eau potable à la résidence du 615, Rang 16 Est.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-68

**GOUTIÈRES SALLE MUNICIPALE**

Il est proposé par Réjean Perron  
et appuyé par Daniel Baker

**D'AUTORISER** l'achat et l'installation de gouttières à l'entrée de la Salle municipale.

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-05-69

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**DE LEVER** la séance à 21 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Michel Poisson*  
Maire

*Angèle Germain*  
Secrétaire-trésorière